

COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY SUR L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MINORITAIRE AU CAPITAL D'ARTEMIS COURTAGE PAR RAISE INVESTISSEMENT

Private Equity Droit du travail et de la protection sociale IT et données personnelles Droit fiscal ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Private Clients Droit de la propriété intellectuelle, média et art Immobilier et Construction Corporate - M&A | 19/09/18 | Florence Chafiol Philippe Lorentz Julien Wagmann Elie Bétard Alexandra Berg-Moussa Nathalie Lengaigne Maxime Legourd Ruben Grouchka

Les cabinets d'avocats August Debouzy et K&L Gates sont intervenus en tant que conseils dans le cadre de l'acquisition d'une participation minoritaire au capital d'Artemis Courtage, par RAISE Investissement, société de capital investissement.

Créé en 2009 à l'initiative des six associés et actuels dirigeants, le groupe Artémis Courtage opère dans le secteur du courtage en crédit immobilier, de l'assurance emprunteur et du regroupement de crédits, grâce à un réseau d'une quarantaine d'agences, essentiellement détenues en propre. Le groupe, en forte croissance depuis sa création, réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros pour un montant de plus de 2,5 milliards d'euros d'encours de crédits négociés en 2017.

Cette opération permet à RAISE Investissement d'investir environ 20 millions d'euros aux côtés des six co-fondateurs d'Artemis Courtage, afin de soutenir le groupe dans ses ambitieux projets de développement, en particulier l'ouverture de nouvelles agences en propre, la montée en puissance des outils digitaux et l'accélération de la stratégie de croissance externe par des acquisitions ciblées.

August Debouzy assistait Raise Investissement avec une équipe composée sur les aspects corporate de Julien Wagmann (associé), Ruben Grouchka et Maxime Legourd, sur les aspects financement : Olivier Moriceau (counsel) et Leslie Ginape, sur les aspects fiscaux : Philippe Lorentz (associé) et Elie Bétard. Sont également intervenus dans le cadre de la *due diligence*, Léa Karagueuzian (Corporate), Nathalie Lengaigne (counsel) et Camille Lihmann sur les aspects sociaux, Alexandra Berg-Moussa (associée) et Barbara Naouri sur les aspects contrats commerciaux, Florence Chafiol (associée) et Marie-Charlotte Hustache sur les aspects Data protection, Véronique Dahan (counsel) et Laure Annon-Duquesnoy sur les aspects Propriété intellectuelle et Julien Wlodarczyk (counsel) sur les aspects immobiliers.

